

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION N° CD-2021/12/1-10-1/10

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20211216-lmc100000023101-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 22/12/2021

Réception Préfet : 22/12/2021

Publication RAAD : 22/12/2021

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur : MORIN Olivier

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Subvention exceptionnelle attribuée à SMA pour la relance de l'activité touristique à l'été 2021

En réponse à la crise du Covid-19, le Conseil départemental de Seine-et-Marne a adopté, le 19 juin 2020, un plan de résilience transversal notamment destiné à soutenir la filière touristique du territoire.

La persistance de la crise sanitaire et les vagues successives de reprise de l'épidémie ont justifié l'intervention du Département pour dynamiser le retour très progressif à la normale en matière d'activité touristique à l'été 2021. Dans cet objectif, le Département a confié à Seine-et-Marne Attractivité la réalisation, pour la saison estivale 2021, d'un plan de communication globale et de promotion de la destination Seine-et-Marne.

Il est ainsi proposé l'attribution d'une subvention de 149 332 € euros à Seine-et-Marne Attractivité pour financer ce plan de communication.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, modifiée par la délibération du CG 7/01 du 26 avril 2013, relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF),

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/04 en date du 9 juin 2017, approuvant la création de l'EPIC Seine-et-Marne Attractivité, Agence départementale pour l'attractivité et le développement de la Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 27 septembre 2018, approuvant la mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département et l'Agence Seine-et-Marne Attractivité,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/01 en date du 19 décembre 2019, relative au vote du Budget primitif du Département pour l'année 2020, Attractivité du Territoire,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/06 en date du 3 avril 2020, approuvant l'avenant n° 3 précisant les modalités de versement de la subvention départementale au titre de l'exercice 2020,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/04 en date du 19 juin 2020, approuvant l'avenant n° 4 précisant les modifications apportées à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département et l'Agence Seine-et-Marne Attractivité, au titre de l'exercice 2020,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/05 en date du 19 juin 2020, relative à la 1ère décision modificative du Budget 2020,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/05 du 24 septembre 2020, approuvant l'avenant n° 6 précisant les modalités de versement du solde de la subvention départementale 2020 à l'Agence « Seine-et-Marne Attractivité »,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/03 du 24 septembre 2020, relative au financement de l'acquisition de 100 séjours touristiques destinés à la population,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/06 du 5 mars 2021, approuvant l'avenant n° 8 précisant les modalités de versement du solde de la subvention départementale 2020 à l'Agence « Seine-et-Marne Attractivité »,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention exceptionnelle de 149 332 € euros à Seine-et-Marne Attractivité au titre du plan de relance touristique 2021 et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention d'attribution de cette subvention au nom du Département.

Article 2 : Les crédits correspondants seront prélevés sur l'opération « Seine-et-Marne Attractivité » de l'action « Attractivité du Territoire », ouvert au Budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote (1) :

M. Olivier MORIN en sa qualité de Président de Seine-et-Marne Attractivité



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne